

COMMUNE DE GARGENVILLE

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 27 JANVIER 2012 A 20h30 EN MAIRIE DE GARGENVILLE

**Sous la Présidence de Madame Nicole DELPEUCH,
Maire de Gargenville**

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : Mmes Nicole DELPEUCH, Anne-Marie MALAIS, Danielle CONNUNE, Michèle DESMERGERS, Jocelyne GALAIS, Monique VOLLARD, Christine PREAUD, Sandrine LATORRE, Emmanuelle MARTIN, Laurence GOSSET, Nadia GRAND, Mélanie TOSATTI,

MM. Rolland CHARBONNEAU, Jean-Pierre JEZEQUEL, Romano MOSCETTI, Michel BLAISOT, Gilbert GODDE, Michel PEZET, André CAZAU, Joël MAUGER, Jean LEMAIRE, Jacques MONNIER,

Procurations : Mme Chantal CIPPELETTI à Mme Danielle CONNUNE
M. Jean-Claude HENNEQUIN à M. Jean-Pierre JEZEQUEL
M. Jean-François GERMAIN à M. Rolland CHARBONNEAU

Absents : Mmes Nadine FERNANDES, Marianne BELLAIZE,
MM. Yann PERRON, Claude JOSSERON

Ouverture de la séance :

Madame Nicole DELPEUCH, Maire de Gargenville, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance est Mme Michèle DESMERGERS.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2012 :

Monsieur CAZAU demande d'apporter une correction de pure forme, sur la partie concernant le courrier lu, puis aux commentaires qui ont suivi, à la page 7 - 8^{ème} ligne du procès-verbal : la phrase n'est pas très explicite et pourrait laisser penser qu'il n'a envoyé le compte-rendu qu'à certains. Il souhaiterait donc la modifier comme suit : « j'ai fait mon compte-rendu et, pour certains, j'attends encore de savoir si le compte-rendu leur convenait ».

Après ces remarques, le procès-verbal du 14 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour, à savoir :

- Retrait de la ville de Gargenville de l'Association de Préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval.

Nous étions dans ce syndicat de Préfiguration de la Communauté d'Agglomération Les Mureaux - Ecquevilly dans lequel la précédente municipalité avait inscrit la ville de Gargenville en 2009. Maintenant, il est nécessaire de se retirer de ce syndicat et de ne pas renouveler le paiement de la cotisation annuelle versée en 2009 et 2010. Il y a nécessité à le faire urgemment avant que le syndicat lui-même ne vote son budget.

Le Conseil Municipal accepte et ce point sera notifié à la fin de l'ordre du jour.

Délibération n°12 B 02 : Débat d'orientation budgétaire - Budget communal

Madame DELPEUCH rappelle que le débat d'orientation budgétaire est demandé dans les collectivités de plus de 3.500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il s'agit donc de la mise à plat de la situation, du contexte et des sujets sur lesquels la commune s'engage, et qui vont ensuite alimenter les décisions de la construction du budget. Cette obligation n'est pas soumise au vote puisque c'est un débat.

1^{ère} Partie : l'environnement général

Chapitre 1 : le contexte national

Madame DELPEUCH précise que ces orientations sont données par la loi de finances 2012 concernant les liens entre l'État et les collectivités territoriales.

1.1 Dotations de l'État aux collectivités territoriales pour 2012

Au niveau national : Hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et hors dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont stabilisés en valeur à périmètre constant 2011 à 50,6 milliards d'euros pour la deuxième année consécutive (gel des dotations). En outre, au sein de ces concours financiers aux collectivités territoriales, la priorité sera donnée à la péréquation et au soutien des projets de développement locaux. Ainsi, les crédits réservés à la péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) - par exemple la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation de solidarité rurale (DSR) - progresseront d'au moins 157 millions d'euros.

Le présent projet de loi de finances retient une prévision du FCTVA à 5,5 milliards d'euros, en diminution de 0,5 milliard d'euros par rapport à la LFI 2011, en conformité avec le niveau des investissements locaux estimés en 2010-2011.

Madame DELPEUCH ajoute que l'enveloppe octroyée par l'État à ces concours financiers reste exactement la même. Nous savions déjà l'année dernière qu'il y aurait un gel de ces enveloppes, pour la deuxième année consécutive. Habituellement les dotations évoluaient de 1,5 % en moyenne. Cela n'a pas été le cas pour 2011 et ne le sera pas non plus pour 2012.

Quant à la péréquation, elle est encore peu définie et floue. Le principe est que certaines communes, ayant toujours eu des revenus plus importants que d'autres (grâce à la taxe professionnelle qui irradiait leur territoire, ou parce que la population est très importante, etc.), soient écrêtées afin d'alimenter un fond de péréquation, redistribué sur les communes qui perdent de leurs acquis dans les années que nous vivons actuellement. C'est plus une philosophie, que nous avons déjà trouvée dans la loi de finances de l'année dernière, mais nous avons du mal à en cerner complètement le mode de fonctionnement. C'est aussi de la prévision mais nous ne pouvons pas aujourd'hui connaître les montants sur lesquels nous pouvons vraiment compter. Par ailleurs, l'écrêtement des revenus les plus importants des collectivités va être plus important. Il était dit que, sur 5 ans, l'écrêtement allait abonder un fond de péréquation de plus en plus important pour que, face au gel des dotations, certaines communes ne soient pas en difficulté quand d'autres continuent à avoir des revenus importants. Il s'agit de nouveautés des lois de finances de 2011 et 2012 qui visent à un peu plus d'équité sur le territoire, et le fait que la richesse soit mieux répartie. De plus, les investissements locaux 2010 et 2011, sur lesquels nous allons pouvoir retoucher notre TVA, ont été globalement moins importants sur le territoire français que l'année dernière.

1.2 La péréquation

Les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux seront revalorisées au titre de 2012 à hauteur de 1,8 % et concerneront toutes les propriétés bâties et non bâties.

Pour les collectivités locales, l'élément marquant pour 2012 sera la création du fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) dont l'objectif est de prélever et de redistribuer au sein du bloc communal (commune et structures de coopération intercommunale à fiscalité propre) 150 M€ en 2012, au lieu de 250M€ prévus à l'origine, puis 360M€ en 2013, 570M€ en 2014 et 780M€ en 2015. À compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre.

Madame DELPEUCH explique que nous pouvons avoir le même taux d'imposition pendant plus de 20 ans. Cela a été le cas sur notre taxe d'habitation et pourtant le montant payé augmente chaque année parce que les bases fiscales générales en France augmentent de 1,2 à 1,4 % en moyenne. D'autre part, lorsque nous sommes allés en séance d'explication, par rapport à la loi de finances 2012, il y a un flou que personne n'arrive encore à déterminer sur ces fonds de péréquations. Nous attendrons donc encore un an ou deux avant de bien voir comment vont fonctionner ces péréquations.

Madame GALAIS ajoute que les collectivités territoriales abonderont ce fonds, chacune à hauteur de 2 % de leurs recettes fiscales, à partir de 2016. Mais comment sera-t-il alimenté en 2012, 2013, 2014. D'où viennent les 150 M€ ?

Madame DELPEUCH répond qu'une part de la taxe d'habitation des communes déjà en intercommunalité alimente ce fonds.

1.3 L'évolution de la fonction publique territoriale

Pour 2012, le Gouvernement a annoncé un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour les salaires.

Suite aux travaux menés sur la réforme de l'IRCANTEC, le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique évolue de manière progressive sur les années 2011-2017. Cela se traduit par l'augmentation des cotisations patronales et salariales.

Madame DELPEUCH dit que le gel du point d'indice des salaires, annoncé par le Gouvernement, nous permet de stabiliser, en partie, la masse salariale. Par contre, les régimes des retraites des fonctionnaires des collectivités évoluent. Il y a donc également une évolution quant à l'augmentation des cotisations.

1.4 Une progression des charges des collectivités locales identique à l'inflation

Les charges des collectivités locales, compte tenu de la structure de leurs coûts, connaissent un taux d'évolution identique à l'inflation. Ainsi, sur l'année 2011, la progression a été de 2,50%, tout comme l'indice des prix des ménages hors tabac 2011 qui est à 2,4 %.

Madame DELPEUCH ajoute que, de la même manière, nous devons nous attendre à ce que le coût de toutes nos charges suive lui aussi l'inflation.

Chapitre 2 : les relations financières avec les différents partenaires

2.1 Les services de l'État, du Sénat, de l'Assemblée, de la Région, du Département et autres organismes, soutiennent les actions de la commune par leurs financements. Ainsi, des subventions seront systématiquement sollicitées pour chaque projet entrant dans leurs différents champs de compétences.

Madame DELPEUCH précise qu'un des objectifs très importants, que nous nous donnons, est de monter les dossiers ad hoc systématiquement pour demander des subventions pour chacun des projets que nous avons, même si cela est contraignant ou que cela nous oblige à avoir des délais de réalisation plus longs que ce que nous voudrions. Les dossiers sont importants, il faut avoir les devis, etc. et nous sommes obligés d'attendre ensuite que les services à qui nous avons demandé des subventions, nous répondent et nous notifient pour engager les travaux. Pour certains sujets, nous allons même devoir monter de gros dossiers pour des demandes de subventions face à l'Europe, sur des économies d'énergie, par exemple, face à l'ADEME, etc.

2.2 En juin 2011, le Conseil Municipal a voté l'entrée à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines. A priori, l'entrée pourra être effective en janvier 2013. L'année 2012 sera consacrée au travail de rapprochement avec les services de la CAMY, afin d'évaluer les conséquences financières du transfert de certaines charges.

2^{ème} partie : les perspectives budgétaires

Chapitre 1 : la pression fiscale des ménages

1.1 Évolution des bases

Le coefficient de revalorisation des bases est établi à 1,8% pour 2012, sur le foncier bâti et non bâti, la Taxe d'Habitation et la Contribution Foncière des Entreprises.

1.2 Évolution des taux

La pression fiscale à Gargenville reste nettement inférieure à la moyenne des autres villes de même strate, concernant la taxe d'habitation.

| | HABITATION | FONCIER BATI | FONCIER NON BATI |
|---|------------|-----------------|---------------------|
| Taux moyens nationaux de la strate 5.000 à 10.000 hab | 23,63 | 21,29 | 61,66 |
| Taux moyens départementaux | 18,80 | 15,01 | 58,09 |
| Taux de Gargenville | 16,00 | 15,40 | 36,14 |

Ces taux vont servir dans le calcul du nouveau potentiel fiscal. Celui-ci interviendra dans les décisions de redistribution de la péréquation et donc nous pouvons craindre une baisse des montants de nos dotations. Ces éléments, une fois connus, nous amèneront à décider de l'évolution de nos taux.

Madame DELPEUCH ajoute, en ce qui concerne ces taux, que nous attendons encore certaines données mais aussi de voir quelle va être l'incidence du nouveau calcul de potentiel fiscal qui va se mettre en œuvre. Chaque commune a un potentiel fiscal, c'est-à-dire l'application des taux moyens nationaux aux bases de la commune. Aujourd'hui le calcul du potentiel financier est compliqué, nous n'avons pas toutes les données. Il interviendra dans les décisions de redistribution de la péréquation. Nous pouvons craindre une baisse de nos montants de dotations plutôt qu'une hausse puisque notre potentiel fiscal est réel. Une fois connus, ces éléments nous amèneront à décider ou non de l'évolution des taux, sachant que ce n'est jamais quelque chose que nous avons envie de faire. Nous le faisons pour fonctionner. Nous regardons aussi toutes les analyses faites au niveau national et à la question posée, à un échantillon représentatif d'administrés : « que préférez-vous : payer moins d'impôts et avoir moins de services, ou payer un peu plus d'impôts et avoir plus de services ? », en règle générale, les français souhaitent au moins garder les services qu'ils ont et en développer certains. Ce sont aussi des choses que nous remarquons dans les demandes qui nous sont faites au quotidien. Pour l'instant, la population n'est pas encore prête à dire qu'elle va se passer de certains services.

1.3 Politique d'abattement

Cette année le conseil municipal a voté, lors du conseil du 23 septembre 2011, un nouvel abattement spécial à la base de 1% pour les contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts.

Madame DELPEUCH précise que cet abattement touche 147 foyers sur la commune. Nous aurons la possibilité de l'approfondir plus tard mais il y avait des délais pour enclencher les choses. Nous nous sommes donnés une année d'observation. A l'avenir, ce taux d'abattement pourra évoluer (jusqu'à 5 %).

Monsieur LEMAIRE rappelle qu'il avait proposé 3 %.

Madame DELPEUCH répond, lorsque nous ne savons pas où nous allons, il vaut mieux y aller prudemment.

Monsieur LEMAIRE ajoute que le taux de 1 % voté se retrouve complètement noyé dans toutes les taxes, l'augmentation des impôts, etc. Par ailleurs, lorsque nous avons voté, vous aviez annoncé que 210 foyers étaient concernés alors qu'il n'en reste plus que 147 qui ne s'en apercevront même pas.

Madame DELPEUCH répond que cela limitera tout de même l'augmentation pour ces 147 foyers.

Madame MALAIS ajoute que nous n'avons pas encore l'impact réel ni le nombre exact de foyers. C'était les chiffres de 2010. Sur la taxe d'habitation, nous avons pu remarquer une baisse de revenus cette année car il y a une augmentation du nombre de personnes à charge. Cela rentre en ligne de compte également pour l'abattement supplémentaire car le revenu fiscal sera moindre.

Madame DELPEUCH précise que nous savons seulement que nous avons touché 23.000 € de moins en taxe d'habitation que ce qui avait été calculé lors du vote des taux. Il faut donc être très prudent avec toutes ces données car, en face, nous avons tous les services à faire tourner et toute notre activité à gérer.

Chapitre 2 : Politique d'investissement

2.1 Maintenir et améliorer les installations, bâtiments et cadre de vie

- Huisseries et peintures au centre de loisirs
- Portail de l'école Corneille
- Reprise de la façade ouest des tennis couverts et réfection du court extérieur
- Aménagement du parking près de l'école Arc en ciel
- Réfection d'une partie de la chaussée rue Danièle Casanova
- Panneaux lumineux d'information
- Signalétique
- Réaménagement des espaces verts

2.2 Poursuivre la mise aux normes sécurité, incendie, handicapés

- Renforcement du réseau de défense incendie
- Locaux techniques à la salle des fêtes
- Désamiantage de l'école Molière
- Sortie de secours et sanitaires au centre Ados
- Vestiaires à la salle de danse
- Alarmes dans tous les bâtiments municipaux
- Palissade entre le tir à l'arc et le TEB
- Abris de touches au stade de football

2.3 Engager des Contrats de Performances Énergétiques (CPE) visant des objectifs de réduction de consommation d'énergies importantes

- Contrat de performance énergétique des installations de chauffage
- Contrat de performance énergétique de l'éclairage public

Madame DELPEUCH précise que cette liste n'est pas exhaustive et que les priorités n'y sont pas puisque tout dépendra de la capacité que nous aurons à aller chercher des subventions. Il y a des choses plus ou moins importantes. Suite à l'inspection faite récemment au centre de loisirs, nous avons constaté des problèmes de sécurité car des fenêtres sont dangereuses ; la façade ouest des tennis couverts est très endommagée et il va falloir agir pour l'imperméabiliser complètement ; l'aménagement de 14 places de parking supplémentaires près de l'école Arc-en-Ciel est prévu pour agrandir le parking bas, avenue Mademoiselle Dosne, sur le terrain communal non utilisé sous l'école. Par ailleurs, nous avons de gros soucis rue Danièle Casanova avec des effondrements. Nous avons vu l'année dernière que la voirie nous posait d'énormes problèmes, bien qu'elle ait été refaite en 1997. Le travail de damage des sous-sols, le compactage, etc. n'ont pas été faits correctement et il n'y a eu aucun contrôle de la conformité de l'enfouissement des différents réseaux. Nous avons déjà refait une partie de la rue mais il va falloir continuer.

De plus, nous avons la nécessité de revoir l'aménagement de tous les espaces verts qui ont été agencés il y a plus de 20 ans : les arbustes vieillissent, le manque d'entretien de ces dernières années en a fait périr certains, beaucoup d'arbres posent problème, etc. Nous devons également regarder si nous pouvons récupérer de l'espace en voirie pour aménager plus de circulations douces (voies piétonnes, pistes cyclables si l'on peut, pistes destinées aux collégiens).

Nous devons aussi poursuivre la mise aux normes sécurité, incendie, handicapés car cela nous est imposé par la réglementation. Certains poteaux incendie ne sont plus au nombre de bars nécessaires constamment : certains réseaux incendie sont en 65 mm de diamètre et nous devons les passer à 100 mm. Par ailleurs, nous avons l'obligation de travailler sur les locaux techniques de la salle des fêtes : le rangement des chaises et des tables ne peut plus être fait sur les bords de la salle et nous devons prévoir des locaux. Nous devons penser également au réaménagement des espaces cuisine afin d'être dans les normes sanitaires.

Monsieur BLAISOT ajoute qu'il s'agit d'une demande de la commission de sécurité.

Madame DELPEUCH dit qu'effectivement le passage de la commission de sécurité est essentiel et nous le demandons même s'il n'est pas prévu car, lorsque nous sommes classés en catégorie 5 comme certaines écoles, cela est important pour nous d'avoir son regard afin de ne rien laisser passer. Nous devons effectuer le désamiantage de l'école Molière, prévu l'année dernière, mais qui n'avait pas pu se faire à cause de l'entreprise qui, au dernier moment, ne s'était pas présentée. Concernant le centre Ados, qui se trouve avenue Victor Hugo, nous avons une demande sécuritaire pour créer une sortie de secours inexistante au premier étage. Pour la salle de danse, nous devons prévoir des réaménagements pour créer une partie vestiaires, réservée aux enfants, ainsi que des sanitaires et une douche. Dans les bâtiments municipaux, nous devons changer toutes les alarmes mises en place en 2009 car elles rendent l'âme ; elles ne sont pas d'une qualité correcte et beaucoup ont été coupées du secteur. Elles fonctionnaient à piles, ce ne sont pas des alarmes professionnelles. Le travail effectué sur la plupart de nos locaux en changeant les alarmes nous pose problème aujourd'hui. Par ailleurs, la commission de conformité nous demande de mettre en place des abris de touches homologués sur le stade de football.

Quant au troisième point, c'est le plus important par rapport à notre politique d'investissement car nous allons engager des contrats de performance énergétique (CPE), l'un sur l'éclairage public et l'autre sur les installations de chauffage. Ce sont de nouveaux contrats, très peu ont été passés, difficiles à monter. Ils nous ont été proposés par le Directeur des Services Techniques qui s'attache à ces dossiers depuis deux mois. Il s'agit de contractualiser avec les entreprises qui répondront sur un pourcentage donné de réduction de la consommation d'énergie contre un montant d'investissement, sachant que ce montant doit être fait rapidement dès le départ.

Aujourd'hui, nos premières réflexions sont sur des montants de 500.000 € en électricité publique sur deux ans, et de 500.000 € dans les chaufferies en un an. Le but est de changer toutes les chaudières qui méritent d'être changées ou les systèmes de chauffe, les canalisations, etc. Nous savons que nous devons désembouer tous nos circuits très encombrés par des boues stagnantes qui nous font perdre 4 ou 5°C. Il y a beaucoup d'actions à mener. Si nous investissons 500.000 € sur toutes les chaufferies qui méritent d'être refaites parmi nos 56 bâtiments communaux, nous devrions pouvoir baisser la consommation d'énergie, toutes énergies confondues, d'au moins 30 %. Cela est donc très important. C'est tout d'abord le souci d'être citoyen dans un monde où l'énergie va devenir de plus en plus rare et chère. C'est le moyen aussi d'avoir de l'oxygène sur le budget de fonctionnement.

Il faut savoir que nous avons environ 450.000 € par an de dépenses d'énergie (électricité, gaz, fioul, etc.). Si nous pouvons arriver à baisser ces dépenses de manière importante, cela permettra de faire autre chose en fonctionnement en termes de services et de pallier aussi tous ces gels de dotations que nous voyons arriver.

Sans être pessimistes, nous savons que nous n'allons pas vers des années très fastes en termes de finances. Il faut donc être prêt à se créer nous-mêmes notre richesse, la première étant ce que nous ne dépensons pas en énergie. Il faut changer nos habitudes ainsi que le mode d'éducation des enfants. Nous aurons des actions à mener avec le périscolaire, tout ceci étant accompagné d'une démarche éducative. Par ailleurs, le diagnostic énergétique des bâtiments vient de commencer. Le marché avait été passé en 2011 mais il se met en jeu maintenant car il fallait analyser la consommation et la déperdition énergétique des bâtiments pendant la période de chauffe d'hiver. Une étude est ensuite prévue en été. Cela permettra de nous guider vers les bâtiments sur lesquels il faut travailler en termes d'isolation, tant pour le chaud que pour le froid. Ce sont donc pour nous les actions phares, les plus importantes.

Monsieur BLAISOT demande si le diagnostic énergétique en cours sur les bâtiments est déjà financé par rapport aux 500.000 € d'actions.

Madame DELPEUCH répond que le diagnostic énergétique coûte 82.000 € et qu'il était déjà financé. Il a été attribué en commission d'appel d'offres en 2011 mais nous attendons d'être en période de chauffe réelle pour le démarrer.

Monsieur BLAISOT demande si un diagnostic concernant la partie éclairage public est également prévu pour savoir quelles actions nous allons devoir mener et chiffrer.

Madame DELPEUCH dit que le contrat de performance énergétique est un contrat passé d'emblée. Cela veut dire que la société qui prend le contrat s'engage à faire les investissements les plus nécessaires à hauteur d'un budget négocié et à avoir les résultats prévus. Cela est vraiment contractuel.

Monsieur BLAISOT demande si un appel d'offres sera fait pour choisir la société qui va faire les travaux pour mener les actions.

Madame DELPEUCH répond affirmativement.

Monsieur MOSCETTI dit que pour l'électricité cela est beaucoup plus simple puisque nous avons un parc existant parfois ancien, et donc la possibilité de mettre du matériel beaucoup plus moderne. Ce que nous pouvons réaliser comme économies peut être calculé. Ce n'est pas la même chose que la déperdition des bâtiments. Cela est beaucoup plus maîtrisé.

Madame GALAIS demande si les normes d'éclairage risquent d'évoluer dans les années à venir et si ce diagnostic va intégrer les normes possibles de modifications d'éclairage.

Monsieur MOSCETTI répond que l'étude va intégrer toutes les normes d'éclairage actuelles.

Madame DELPEUCH rappelle que la loi du Grenelle 2 donne déjà un nombre d'objectifs extrêmement important sur tous ces plans énergétiques.

Monsieur MOSCETTI ajoute que, sur certaines rues, nous pourrions réaliser des économies de 40 à 50 %. D'autres sont pratiquement aux normes.

Monsieur LEMAIRE dit que sur la rue Henri Chausson, dont l'éclairage a été fait avec des leds, l'économie d'énergie doit être très sensible. Nous aurions même pu diviser le nombre de poteaux par deux, cela aurait suffi à très bien éclairer.

Madame DELPEUCH ajoute que c'est aussi la volonté de s'engager dans une vraie démarche de développement durable. C'est un des moyens d'avoir plus de souplesse en fonctionnement car, si les recettes stagnent, cela permettra de pouvoir continuer à avancer.

Monsieur CAZAU fait remarquer qu'il y a également un autre paramètre car nous voyons le prix de l'énergie augmenter régulièrement et pour en atténuer les effets, il faut au moins diminuer la consommation. Donc l'économie ne sera peut-être pas aussi importante que nous pourrions le penser si le prix de l'énergie continue à monter.

Madame DELPEUCH souligne un autre point important : nous avons déjà des actions sur les chaufferies mais celles-ci étaient ponctuelles. Lorsqu'une chaudière lâchait, on la changeait rapidement, avec deux ou trois devis, mais sans la possibilité d'avoir le temps de demander des subventions. Le coût était donc élevé puisque, dans l'urgence, nous n'avions pas les délais nécessaires pour négocier. Il est évident que nos dossiers les plus importants, d'un point de vue administratif et financier, vont être la mise en place de ces CPE. Il s'agit d'un énorme travail pour le service financier et les services techniques puisqu'il va falloir aller chercher toutes les subventions possibles sur ces trois années de CPE (subventions de l'Europe, de l'ADEME, de la Région, du Conseil Général, etc.), ce que nous ne pouvions pas faire au coup par coup.

Chapitre 3 : Maintenir un faible niveau d'endettement

Gargenville est très peu endettée. Afin de permettre la réalisation du programme d'investissement, notamment pour les CPE, un emprunt sera porté en équilibre du budget. Notre objectif étant que les échéances soient couvertes par les économies réalisées. Toutefois, tout au long de l'année, le suivi des travaux réalisés devra éviter toute dérive sans réduire la qualité des prestations. Une recherche systématique de financements sera engagée auprès des différents organismes et partenaires.

État des emprunts :

| Organisme prêteur Montant | Montant initial en € | Capital restant dû au 31/12/2011 | Durée | Montant des échéances pour l'exercice |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---------------------|--|
| Société générale | 150.000,00 | 76.160,97 | 15 Ans - 30/08/2017 | 15.011,74 |
| Société générale | 900.000,00 | 542.935,40 | 15 Ans - 25/11/2019 | 80.428,56 |
| Société générale | 300.000,00 | 253.066,39 | 25 Ans - 16/02/2029 | 21.278,36 |
| | 1.350.000,00 | 872.162,76 | | 116.718,66 |

Pour l'année 2011 : Capital : 76.164,98 €
Intérêts : 40.553,68 €

Madame DELPEUCH dit que Gargenville est très peu endettée : 140 € par habitant, sachant qu'en moyenne les villes le sont à plus de 1.000 € par habitant. Pour permettre le programme d'investissement un peu ambitieux, en termes d'économies d'énergie, que nous mettons en jeu, un emprunt sera porté pour mettre en équilibre le budget d'investissement, sachant que nous portons toujours un emprunt important au départ pour mettre en équilibre, et qu'ensuite nous n'empruntons en réalité que ce qui n'est pas subventionné. Pour rappel, l'année dernière nous avons prévu 1.300.000 € au budget de l'eau pour la station de dénitrification au moment du budget primitif ; nous avons réussi à avoir des subventions (de l'Agence de l'Eau, du Sénat, etc.) et nous n'avons donc emprunté en réalité que 600.000 €.

Madame GALAIS demande si le niveau d'endettement impacte le potentiel fiscal.

Madame DELPEUCH répond qu'il ne rentre pas dans le calcul du potentiel fiscal. Peut-être dans celui du potentiel financier ? A voir.

Chapitre 4 : Gérer les dépenses de fonctionnement au plus juste

Les résultats constatés au 31 décembre 2011, nous permettent d'annoncer un excédent de plus d'un million d'euros. Ceci malgré des évolutions sur le deuxième trimestre : accueil d'un nombre d'enfants beaucoup plus important en périscolaire et en restauration.

Cette gestion rigoureuse sera maintenue sur l'exercice 2012.

Madame DELPEUCH dit que l'objectif est de gérer les dépenses de fonctionnement au plus juste comme nous l'avons fait en 2011. L'excédent de plus d'un million d'euros va nous permettre de mettre environ 800.000 € en investissement puisque la différence entre les recettes et les dépenses en fonctionnement nous permet d'investir l'année suivante. Pour l'investissement, il n'y a que trois solutions : soit le report de ce qui n'a pas été dépensé l'année précédente en fonctionnement, soit les subventions, soit l'emprunt. Nous allons donc continuer cette gestion rigoureuse sachant que, ce qui a pesé un peu plus que prévu dans la gestion de 2011, c'est la masse salariale au niveau du périscolaire, car nous avons un accueil beaucoup plus important. Nous avons augmenté d'environ 30 % en deux ans le nombre d'enfants accueillis.

Madame CONNUNE précise qu'entre 2009 et 2011 il y a eu 28 % d'augmentation. En 2010, 62 % des enfants scolarisés sur la commune fréquentaient le périscolaire (accueil du matin et du soir, étude, cantine). Cette année, il y en a 76 % et ce chiffre augmente encore.

Madame DELPEUCH ajoute que ces services sont demandés et l'accompagnement des enfants en scolaire est un service important pour les familles. L'éducation de nos enfants est primordiale et nous devons fournir un accompagnement de qualité. Nous avons d'ailleurs des retours très positifs en terme qualitatif. Par contre, cela alourdit un peu le fonctionnement en termes de masse salariale. Avec plus d'enfants à la cantine, nous avons choisi, pour les maternelles, de faire deux services par exemple.

Madame CONNUNE confirme que, pour les maternelles, c'était une question de sécurité et de confort pour les tout-petits. Pour les élémentaires, c'est simplement une question de places puisqu'il y a environ 80 places assises dans la cantine et nous avons, en ce moment, 148 enfants minimum par service.

Madame DELPEUCH dit que cela suppose deux fois plus d'animateurs à midi puisqu'il faut surveiller les enfants qui ne sont pas à la cantine et leur proposer des activités.

Madame CONNUNE précise que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose aussi des normes d'encadrement. Ce qui est tout à fait logique puisqu'en compensation elle abonde des subventions.

Madame DELPEUCH ajoute que c'est impressionnant de voir cette montée en puissance sur le périscolaire et il semble que ce phénomène soit général dans toute la France. Mais qualitativement, cela s'est passé sans problème et avec des familles satisfaites. C'est le plus important. Les enfants vivent bien tous ces temps périscolaires alors que leurs journées sont très longues puisqu'on accueille à l'école de 7h00 jusqu'à 19h00.

Madame CONNUNE dit que nous ne faisons pas de la garderie mais de l'animation ; cela change tout.

Madame DELPEUCH souligne que ces remarques sont faites par des parents qui ont emménagé récemment sur la commune. Ils voient la différence de qualité d'accueil.

Monsieur LEMAIRE dit qu'il s'agit d'un tour d'horizon très général. Il est un peu gênant de ne pas avoir de répercussion sur les finances de la commune, ni aucune somme indiquée. Par exemple, il serait intéressant de savoir, au niveau des dotations, combien Gargenville touchera cette année par rapport à l'année dernière. Même en se basant sur une fourchette, cela est beaucoup plus parlant pour l'ensemble des conseillers et du public.

Madame DELPEUCH répond que nous n'avons pas encore les chiffres. Nous savons juste qu'au maximum, sur beaucoup de lignes de dotations, nous aurons le même chiffre que l'année dernière. Mais en péréquation, nous ne savons pas puisque cela évolue.

Monsieur LEMAIRE ajoute que l'année dernière pourtant vous aviez donné plein de chiffres.

Madame DELPEUCH rappelle que l'année dernière l'orientation budgétaire avait été débattue beaucoup plus tard et que nous avons donc des chiffres à donner.

Monsieur LEMAIRE dit que rien ne nous empêchait de faire ce débat beaucoup plus tard cette année aussi. Il serait même intéressant de faire le débat d'orientation budgétaire après avoir approuvé le compte administratif.

Madame MALAIS répond que cela n'est pas le choix effectué.

Monsieur LEMAIRE dit qu'il existe une note, que l'on peut trouver sur un site internet, qui explique très bien comment faire.

Madame DELPEUCH ajoute : nous faisons le mieux possible, et notamment avec la perception de Gargenville. Madame le Receveur souffre d'un manque de personnel important. Elle vient d'avoir une personne supplémentaire depuis peu. Nous voyons tous les jours, et c'est une difficulté pour nous, nos fournisseurs qui ne sont pas payés dans les temps voulus. Nous avons des relances chaque jour au courrier alors que notre service financier fait tous ses titres et ses mandats dans les délais prévus, mais il y a ensuite une incapacité du service de l'État à payer les fournisseurs. Mais nous sommes assez sereins car, lorsque nous disons gel des dotations, cela ne veut pas dire qu'il y aura une baisse importante. Nous savons donc que nous pouvons compter sur les montants que nous avons eus en 2011 pour la plupart des lignes de dotations.

Monsieur LEMAIRE dit qu'il aurait aussi été intéressant, concernant la politique d'investissement, d'avoir un chiffrage de tous les travaux que vous comptez faire. Sans ces éléments, il est difficile pour nous de débattre.

Madame DELPEUCH répond : nous n'avons pas tous les chiffrages, tous les devis.

Monsieur LEMAIRE ajoute vous avez au moins une idée.

Madame DELPEUCH précise que nous avons des estimations. Les montants réels dépendent ensuite des offres.

Monsieur LEMAIRE dit retenir deux choses : il faut s'attendre à une augmentation des impôts et, parallèlement, vous voulez maintenir un faible niveau d'endettement. Mais le Président de la CAMY a annoncé tout le contraire à savoir qu'il gelait le potentiel fiscal, c'est-à-dire qu'il n'augmenterait pas les impôts.

Madame DELPEUCH répond : nous n'avons pas dit ce soir que nous augmentions nos taxes. Nous avons dit que nous le ferions si vraiment il y avait nécessité. Quand on dit faible niveau d'endettement, cela veut dire porter à l'équilibre le budget d'investissement. Et cela veut dire aller chercher un maximum de subventions pour faire baisser le montant des emprunts. Ne pas passer d'un endettement de 140 € par habitant à 1.200 € !

Monsieur LEMAIRE ajoute : vous savez aussi bien que moi que les subventions ne sont pas à rallonge. Nous sommes dans une situation économique où tout a tendance plutôt à la baisse, il faut faire des économies partout, donc fatalement dans les subventions il y aura moins de dotations. Beaucoup de communes ont aujourd'hui des difficultés à réaliser leurs financements parce qu'elles n'ont pas les subventions sollicitées, et Gargenville sera à la même hauteur. A un moment donné, il va falloir se poser la question pour savoir s'il faut continuer à augmenter les impôts pour assurer un maintien de services, etc. Lorsque les nouveaux habitants de la ZAC des Hauts de Rangiport arriveront, ils seront également demandeurs de services, au moins autant que les gargenvillois aujourd'hui. Créer une ville dans la ville va obligatoirement générer des services particuliers pour ce secteur-là.

Madame DELPEUCH répond : nous savons que nous avons 72 personnes de plus qu'en 1999 alors que nous avons 349 logements de plus dans le même temps ; ceci d'après les chiffres d'une part du recensement, et d'autre part des permis de construire. La dotation globale de fonctionnement, et autres dotations, sont calculées sur deux critères : la superficie de la commune (qui ne change pas) et le nombre d'habitants. Cela veut dire que nous portons un budget de fonctionnement de plus en plus lourd, qui suit l'inflation, avec des services demandés plus importants, avec des infrastructures de plus en plus importantes, avec un nombre d'habitants quasi-identique depuis 12 ans. Et c'est sur le nombre d'habitants que sont calculées nos dotations. Des habitants supplémentaires cela veut dire aussi des dotations qui augmentent et un peu de dynamique sur les impôts locaux. Ce n'est pas négatif. Toutes les communes en difficultés sont des communes où la population n'évolue pas : c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de personnes dans un parc d'habitations plus élevé. Je répète : nous n'avons pas dit que nous augmenterons les taxes, nous ne disons pas non plus que nous réduirons les impôts... Nous ferons le juste emprunt et nous irons chercher toutes les subventions possibles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Prend acte des dispositions ci-dessus pour l'établissement du Budget Primitif 2012 de la commune.

Délibération n°12 B 03 : Débat d'orientation budgétaire - Budget de l'eau

Il est proposé par Madame le Maire à l'Assemblée, considérant l'obligation qu'ont les Communes, en vertu des articles L.40311-1, L.3312-1 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'instaurer un débat annuel sur l'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif du Service de l'Eau, de tenir un tel débat.

1/ Prévisions des dépenses en 2012

Le marché de réparation sur le réseau d'eau a été attribué à la société « SEFO » depuis avril 2011.

Prévision de mise aux normes des installations d'eau potable (alarmes, formation du personnel et agréments...).

Prévision de travaux sur les réservoirs de stockage à la station de pompage des Guillochés (canalisation de raccordement, trop plein, armoires électriques, alarmes...).

Madame DELPEUCH précise que des mises aux normes sont nécessaires à l'intérieur des châteaux d'eau. De plus, régulièrement le personnel a l'obligation d'avoir un certain nombre d'agréments pour pouvoir intervenir sur des installations sanitaires telles que celles qui gèrent notre eau potable. Par ailleurs, avec les travaux de la station de dénitratisation, nous devons prévoir le déplacement de certaines armoires électriques, etc.

2/ Propositions d'investissements

La poursuite du programme pluriannuel sur le budget de l'eau (première année sur le budget ville) pour la suppression des branchements plomb, permet d'obtenir un prêt à taux zéro auprès de l'A.E.S.N (agence de l'eau) à concurrence de 50 % environ de la dépense.

En 2010, un programme de 456.400,00 € HT a été réalisé.

En 2011, un programme de 600.000,00 € HT a été réalisé.

Selon le programme pluriannuel, l'inscription 2012 sera de 430.320,00 € HT (264 branchements). Un emprunt complémentaire à l'A.E.S.N sera nécessaire.

Les travaux concernant la construction de la station de dénitratisation seront réalisés sur l'exercice 2012.

Des travaux de remplacement de canalisation d'eau potable rue « Marcelle Chausson » (augmentation du diamètre) sont à prévoir avant les changements de branchement plomb.

Madame DELPEUCH ajoute : concernant les branchements plomb, il ne sert à rien d'aller trop vite. Dans beaucoup de villes, nous voyons que tout ne sera pas terminé pour la fameuse échéance de fin 2013 et que des dérogations seront possibles. Nous continuons donc petit à petit, sachant qu'à beaucoup d'endroits nous sommes en grande difficulté et sur des branchements très anciens, ce sont des travaux très importants. Par ailleurs, sur la construction de la station de dénitratisation, nous avons quelques difficultés de démarrage avec la société de génie civil. Nous voulons donc caler complètement le contrat avec eux pour que le démarrage se fasse dans des conditions correctes. Ce chantier a déjà été financé sur le budget 2011 et est donc en report.

Monsieur MOSCETTI précise, pour les changements de branchement plomb rue Marcelle Chausson, que les bâtiments sont montés en série sur la canalisation principale et lorsqu'on isole un immeuble, l'immeuble à côté n'a plus d'eau. Pour faire le travail correctement, il faut d'une part reprendre la canalisation principale en diamètre 100 mm au lieu de 65 mm car elle alimente le poteau incendie, et d'autre part prévoir un branchement pour chaque pavillon avec une vanne d'isolement.

Madame DELPEUCH ajoute, lorsque nous disions que le changement des branchements plomb est un gros travail, c'est que nous avons trouvé ce genre de branchements à divers endroits, y compris là où nous pensions que ce serait facile. Par exemple rue Berthe Morisot, ce sont des habitations assez récentes et pourtant cela a été une vraie difficulté car ce n'était pas conforme.

3/ Endettement en cours

L'emprunt en cours sur le budget de l'eau est le suivant :

| Organisme Prêteur Montant | Capital restant dû au 31/12/2011 | Durée | Montant des échéances pour l'exercice |
|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---|
| Caisse d'épargne 120 000 Euros | 82.376,70 | 9 Ans 6 Mois - 31/12/2018 | 15.665,69 |
| Caisse d'épargne 304 000 Euros | 269.568,72 | 10 ans 15/03/2020 | 39.086,28 |
| Caisse d'épargne 656 000 Euros | 656.000,00 | 10 ans 15/01/2021 | 0,00 |
| A.E.S.N 200 490 Euros | 149.699,20 | 15 ans | 10.692,80 |
| A.E.S.N 272 210 Euros | 272.210,00 | 15 ans | 0,00 |
| A.E.S.N 221 280 Euros | 221.280,00 | 15 ans | 0,00 |
| 1.773.980,00 | 1.651.134,62 | | 65.444,77 |

Pour l'année 2011 : Capital : 56.892,18 €
+ Intérêts : 8.552,59 €

Sur l'année 2011 :

- Un prêt de 656.000,00 € a été contracté auprès de la caisse d'épargne sur 10 ans avec un remboursement différé au 15/01/2012 pour la première échéance au taux fixe de 3,80 %.
- Un prêt de 272.210,00 € a été contracté auprès de l'AESN sur 15 ans avec un remboursement différé prévu initialement au 08/12/2012 (échéance modulable en fonction des demandes d'acompte) avec taux à zéro %.
- Un prêt de 221.280,00 € a été contracté auprès de l'AESN sur 15 ans avec un remboursement différé prévu initialement au 08/12/2012 (échéance modulable en fonction des demandes d'acompte) avec taux à zéro %.

Monsieur LEMAIRE demande s'il est prévu une augmentation du coût de l'eau.

Madame DELPEUCH répond : *normalement non. Nous avons un prix de l'eau qui n'est pas très bas. Celui de la CAMY, par exemple, est nettement plus bas. La gestion de l'eau en régie est une gestion extrêmement difficile, elle est de plus en plus technique et soumise à la nécessité de nombreuses conformités. Le montant du changement des branchements plomb sur 3 ou 4 ans, de 400.000 € chaque année, aburdit ce budget qui ne peut être à l'équilibre qu'avec le prix de l'eau. Sachant aussi que dans le prix de l'eau potable, nous payons une grande part en assainissement, pour que cette eau, que nous avons souillée, soit rendue propre à la nature ; et les mises en conformité sur les réseaux sont de plus en plus drastiques.*

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Prend acte des dispositions ci-dessus pour l'établissement du Budget Primitif 2012 de l'eau.

Délibération n°12 B 04 : Débat d'orientation budgétaire - Budget de l'assainissement

Il est proposé par Madame le Maire à l'Assemblée, considérant l'obligation qu'ont les Communes, en vertu des articles L.40311-1, L.3312-1 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'instaurer un débat annuel sur l'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif du Service de l'Assainissement, de tenir un tel débat.

1/ Prévisions 2012 (fonctionnement)

- Poursuite de notre partenariat avec la société « ORTEC » pour :
 - le nettoyage des grilles et avaloirs situés sur la voie publique,
 - Interventions inopinées de désobstruction des canalisations de branchements localisés entre le réseau principal de collecte et la limite de propriété,
 - Réalisation des essais d'étanchéité à l'air et à l'eau,
 - Réalisation d'inspections caméras,

Madame DELPEUCH ajoute qu'il n'est pas admissible que des eaux souillées puissent s'évacuer dans le sol. Nous devons donc nous assurer, de plus en plus, que nos canalisations d'assainissement ne fuient pas.

2/ Propositions d'investissements

Les travaux rue des « Groux » et rue « Casanova » sont à envisager sur l'exercice 2012.

*Réhabilitation du réseau autour des sources : travaux réalisés dans le cadre des obligations de la ville pour maintenir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement autour des sources.

Un diagnostic a été réalisé en 2007. La première tranche des travaux a été faite en 2009. La deuxième tranche a été réalisée en 2010 par la société ONE TP, la troisième tranche prévue initialement en 2011 pour 200.000,00 € sera réinscrite sur l'exercice 2012 car les travaux de la station de dénitrification n'ont pas commencé en 2011.

Madame DELPEUCH précise que des travaux rue des Groux et rue Danièle Casanova sont prévus en lien avec les travaux de voirie énoncés précédemment. Par ailleurs, sur le budget de l'assainissement, les travaux à effectuer sont souvent coûteux.

Monsieur BLAISOT demande en quoi consistent les travaux rue des Groux.

Monsieur MOSCETTI répond qu'il s'agit notamment de problèmes liés à un raccordement fait il y a une quinzaine d'années, sur certains pavillons qui ont des pompes de relevage. Nous ne savons pas très bien comment cela est raccordé au tout-à-l'égout et s'il y a ou non des clapets anti-retour. Cela fait suite à des plaintes de riverains, à des problèmes constatés récemment.

Monsieur BLAISOT demande s'il s'agit uniquement de faire des contrôles des installations.

Monsieur MOSCETTI répond : oui, il faut vérifier si cela incombe à la ville ou aux particuliers, avant d'intervenir.

Monsieur BLAISOT dit que ce ne sont pas de gros travaux.

Monsieur MOSCETTI répond qu'à chaque fois cela revient tout de même à environ 20.000 €.

Madame DELPEUCH ajoute qu'il s'agit aussi de faire un diagnostic précis pour savoir quel est le branchement impliqué : celui du particulier ou la partie branchement de la ville.

Monsieur BLAISOT précise que souvent les deux sont concernés.

Monsieur JEZEQUEL demande qui va se charger de faire ce diagnostic.

Madame DELPEUCH répond que nous faisons appel à la société qui intervient sur nos réseaux.

3/ Endettement en cours

L'emprunt en cours sur le budget de l'assainissement est le suivant :

| Organisme Prêteur Montant | Capital restant dû au 31/12/2010 | Durée | Montant des échéances pour l'exercice |
|--------------------------------------|---|---------------------|--|
| CDC - 45 734,71 € | 9.741,63 | 18 Ans - 25/02/2013 | 5.783,04 |
| 45.734,71 | 9.741,63 | | 5.783,04 |

Pour l'année 2011 : Capital : 4.088,81 €
+ Intérêts : 1.694,23 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Prend acte des dispositions ci-dessus pour l'établissement du Budget Primitif 2012 de l'assainissement.

Délibération n° 12 B 05 : Budget de l'Eau - Autorisation de dépenser en investissement avant le vote du budget

Madame le Maire rappelle que l'autorisation donnée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement anticipées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2011 : 2.017.051,51 €
(Hors chapitres 16, 020 et 041)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 203 « Frais d'études »9.505,00 €
- Article 205 « Logiciel » 87,50 €
- Article 2156 « Matériel spécifique »17.712,50 €
- Article 2315 « Travaux installations »476.957,88 €

Conformément aux textes applicables,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

Par 20 voix Pour, aucune voix Contre et 5 Abstentions (Monsieur LEMAIRE, Madame GOSSET, Monsieur MONNIER, Madame GRAND, et Mademoiselle TOSATTI),

Décide d'appliquer cet article à hauteur de 504.262,88 € (25 % x 2.017.051,51 €).

| |
|--|
| Délibération n° 12 B 06 : Budget de l'Assainissement - Autorisation de dépenser en investissement avant le vote du budget |
|--|

Madame le Maire rappelle que l'autorisation donnée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement anticipées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2011 : 775.779,90 €
(Hors chapitres 16, 020 et 041)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2315 « Travaux installations »193.944,98 €

Conformément aux textes applicables,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

Par 20 voix Pour, aucune voix Contre et 5 Abstentions (Monsieur LEMAIRE, Madame GOSSET, Monsieur MONNIER, Madame GRAND, et Mademoiselle TOSATTI),

Décide d'appliquer cet article à hauteur de 193.944,98 € (25 % x 775.779,90 €)

| |
|--|
| Délibération n° 12 B 07 : Budget de la ville - Attribution d'un acompte sur subvention à la Caisse des Écoles pour 2012 |
|--|

Afin d'assurer la trésorerie de la Caisse des Écoles jusqu'au vote du budget et de pouvoir éventuellement acquitter des factures d'acompte concernant les voyages (classes de découverte....) sur le budget de la Caisse des Écoles, il est nécessaire de verser un acompte sur la subvention d'un montant de 20.000 € pour l'exercice 2012.

Madame DELPEUCH rappelle que le budget de l'année dernière, sur la Caisse des Écoles, était de 140.000 € et que 20.000 € seront nécessaires pour attendre le vote du budget.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Approuve le versement de cette avance de subvention dont le montant sera inscrit au Budget Primitif de la Commune à l'article 657361.

Délibération n° 12 B 08 : Budget de la ville - Attribution d'un acompte sur subvention au CCAS pour 2012

Afin d'assurer la trésorerie du CCAS jusqu'au vote du budget et de pouvoir éventuellement acquitter une facture d'acompte concernant le voyage des anciens sur le budget auxiliaire du CCAS de la commune, il est nécessaire de verser un acompte sur la subvention d'un montant de 30.000 € pour l'exercice 2012.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Approuve le versement de cette avance de subvention dont le montant sera inscrit au Budget Primitif de la Commune à l'article 657362.

Délibération n° 12 B 09 : Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'article 47, de la loi des finances rectificative pour 1998, a modifié les articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant la compétence aux assemblées délibérantes pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement.

Considérant que les dépenses ci-dessous sont inférieures au seuil en dessous duquel les biens unitaires ne figurent pas dans la liste à comptabiliser en investissement (500 € TTC),

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour le règlement de ces biens en investissement et l'inscription à l'inventaire.

| Fournisseur | Objet | Montant € TTC |
|-------------|-----------------------------|------------------|
| DECAPRO | Filets buts transportables | 49,00 |
| BOULANGER | Aspirateur-RAM | 107,97 |
| JPG | Vestiaire police municipale | 158,76 |
| SERVISTORES | Moteur volet roulant | 206,37 |
| VS-INFO | Carte switch-serveur mairie | 221,42 |

| | | |
|----------------|--|----------|
| CEDEO | Ballon d'eau chaude-logement | 222,07 |
| FOUSSIER | Perceuse et clé dynamométrique+caisse à outil plombier | 240,12 |
| REBOUL | 5 bacs roulants 660 litres | 1.237,86 |
| CEDEO | Ballon eau chaude-logement | 265,54 |
| LEGALLAIS | Echafaudage | 274,88 |
| MAJUSCULE | Imprimante RAM | 287,04 |
| MAJUSCULE | Imprimante service jeunesse | 287,04 |
| BCA | Barrière Résidence Michon | 313,35 |
| ZOLPAN | Caisse à outil et escabeau | 328,68 |
| DARTY | 3 Chaînes micro+lecteur DVD-école musique | 356,90 |
| JPG | Imprimante Mairie | 379,01 |
| FOUSSIER | Visseuse | 388,13 |
| SANITCHAUFFAGE | Résistance ballon eau chaude-stade | 399,46 |
| COTTREZ | Tapis accueil mairie | 414,13 |
| WURTH | Caisse à outils menuisier | 434,77 |
| FOUSSIER | Caisse à outil+marche pieds+projecteur | 450,72 |
| LAPEYRE | Cabine de douche-logement | 459,00 |
| BCA | Barrière mairie | 459,26 |
| BATIMANTES | Furet+matériel plomberie | 484,63 |
| SICLI | 5 Plans d'évacuation cuisine centrale | 566,25 |
| BRUNEAU | 6 Tables réunion école musique | 638,66 |
| CAMIF | 20 Couchettes-centre de loisirs | 680,50 |
| DEMCO | 2 Bacs à livres médiathèque | 687,10 |
| GUILLEBERT | 1 Lot outillage espaces verts | 759,39 |
| COMAT et VALCO | 3 Isoloirs handicapés | 771,83 |
| CRITON | 2 Plaques -maisonnettes | 900,00 |
| MAJUSCULE | 2 Coffres fort police municipale | 940,06 |
| JPP EQUIPEMENT | 75 Chaises | 973,24 |
| JPP EQUIPEMENT | 75 Chaises | 973,25 |
| TOMAHAWK | 1 Batterie+Cymbales+siège | 1.047,96 |
| COMAT | 6 Bancs +2 drapeaux | 1.252,21 |
| TOMAHAWK | 12 instruments /musique-école musique | 1.721,91 |
| THPA | 50 Panneaux d'affichage | 2.978,04 |
| VS-INFO | 36 Mises à jour kaspersky | 829,26 |

Monsieur LEMAIRE demande pourquoi il y a 2 coffres forts pour la police municipale.

Madame DELPEUCH répond qu'il s'agit d'obligations réglementaires, avec des dimensions précises. Cela est d'ailleurs agaçant car 2 coffres forts avaient été achetés par nos prédécesseurs et ils ne servent à rien puisqu'ils sont trop petits.

Monsieur JEZEQUEL fait remarquer qu'il y a deux lignes de 75 chaises et demande s'il n'y a pas une erreur.

Madame DELPEUCH répond que cela concerne deux endroits différents ; il y a donc deux lignes : une par imputation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à reprendre en section d'investissement pour l'exercice 2011 les dépenses ci-dessus détaillées.

| |
|--|
| Délibération n° 12 B 10 : Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2012 |
|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le « Contrat Performance Énergétique dans les bâtiments communaux », et les « Travaux d'aménagement d'un local technique à la Salle des Fêtes située Place du 8 Mai 1945 »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. - exercice 2012 - circulaire préfectorale n°2163 du 16 décembre 2011, soit 30 % du montant des travaux H.T plafonné à 500.000 €uros pour la catégorie 3 « Maintenance des services publics en milieu rural »,

Madame DELPEUCH précise qu'il s'agit d'une pré-demande, avec des montants approximatifs, car nous avons des délais de dépôt avant début février. Pour mémoire, la D.E.T.R. est l'ancienne D.G.E. (dotation globale d'équipement). Par ailleurs, il est rare d'avoir une subvention pour deux dossiers mais cela peut arriver, comme ce fut le cas en 2007. Donc nous mettons un dossier en priorité et un deuxième au cas où.

Monsieur LEMAIRE demande, au niveau du local technique de la salle des fêtes, si des plans sont déjà effectués.

Madame DELPEUCH répond négativement. Il y a eu plein de projets mais nous devons revoir un bureau d'études pour regarder ce que nous pouvons vraiment faire sans générer de problèmes techniques.

Monsieur LEMAIRE s'étonne que ces documents ne soient pas demandés dans le dossier de subvention.

Madame DELPEUCH rappelle qu'il ne s'agit pas encore de la demande de subvention mais uniquement de l'engagement pour annoncer au département que nous nous mettons sur la liste des demandeurs. Nous devons ensuite monter les dossiers.

Monsieur LEMAIRE demande, vu qu'il s'agit maintenant de la dotation d'équipement des territoires ruraux, à quel titre nous pouvons encore être considérés comme un territoire rural.

Madame DELPEUCH répond qu'il s'agit d'un nom générique. Les villes, même plus importantes que nous, sont comprises dans ces territoires. L'ancienne appellation DGE était plus parlante, effectivement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- Adopte l'avant-projet du « Contrat Performance Énergétique dans les bâtiments communaux » pour un montant de 418.060 € H.T, soit 500.000 € T.T.C, et des « Travaux d'aménagement d'un local technique à la Salle des Fêtes située Place du 8 Mai 1945 » pour un montant de 267.558 € H.T, soit 320.000 € T.T.C.,
- Présente un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2012, pour chacune de ces opérations,
- S'engage à financer les opérations de la façon suivante :
 - . Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
 - . Au titre de l'autofinancement.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2012, section d'investissement, article 2313 Opération 705.

| |
|--|
| Délibération n°12 B 11 : Demande de subventions culturelles pour l'année 2012 |
|--|

Considérant que la Médiathèque Paul Valéry peut solliciter une subvention provenant du Département des Yvelines pour son fonctionnement, que l'Académie Internationale de Musique aussi, pour son projet, et enfin l'École Municipale de Musique et de Danse pour son développement et son projet, et cela dans le cadre de subventions culturelles pour l'année 2012,

Considérant que l'octroi de ces subventions exige la signature de conventions avec le Conseil Général des Yvelines,

Madame DELPEUCH dit : c'est une demande que nous faisons chaque année et que nous continuerons à faire. D'autant que l'école municipale de danse et de musique a des effectifs en hausse, des projets avec la création d'une nouvelle classe de musiques modernes, etc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et à signer les conventions.

Délibération n°12 B 12 : Garantie de prêt pour la société France Habitation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2,

Vu l'article R.221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par la société France Habitation et tendant à contracter deux prêts à la caisse des dépôts et consignations,

Vu le rapport de France Habitation et concluant à la nouvelle construction de 23 logements sur la commune de Gargenville,

Vu la délibération n°09 G 151 en date du 23 octobre 2009,

Considérant que la commune de Gargenville accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt P.L.U.S. d'un montant de 1.817.053 €, et d'un emprunt P.L.A.I. d'un montant de 295.006 €, que la société France Habitation se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que ce prêt est destiné à financer une nouvelle construction de 23 logements située à l'angle de la rue Pierre et Marie Curie et de la rue Jean Raty,

Considérant les caractéristiques du prêt P.L.U.S. et du prêt P.L.A.I. consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations ci-annexées,

Considérant qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Gargenville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Madame MALAIS précise : nous sommes obligés de reprendre la délibération de 2009 car les montants ont un peu évolué. Au global, il y a une différence de 45.000 € parce que les financements prévus à l'origine par France Habitation n'ont pas pu se réaliser tels qu'ils le pensaient et ils ont dû revoir leur mode de financement. Par ailleurs, en échange de cette garantie de prêt, nous avons l'attribution de 5 logements (3 logements 3 pièces, 1 logement 4 pièces et 1 logement 2 pièces). Normalement, il est prévu que ces logements soient livrés pour avril 2012.

Madame DELPEUCH ajoute qu'il s'agit d'une attribution directe pour ces 5 logements, c'est-à-dire de notre propre décision.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- Annule la délibération n°09 G 151 en date du 23 octobre 2009,

- S'engage pendant toute la durée du prêt :
 - à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,
 - à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

| |
|--|
| Attribution d'une indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes |
|--|

Madame DELPEUCH explique que nous avons pris une délibération le 14 janvier 2011 qui stipulait que cette indemnité était acquise pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal. Il n'y a donc pas lieu aujourd'hui, puisque les chiffres qui nous étaient demandés de revoter sont les mêmes que ceux qui figuraient dans la délibération du 14 janvier 2011, de reprendre cette délibération. Nous ne reviendrons sur celle-ci que si les chiffres, ou le receveur, changeaient.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

| |
|---|
| Délibération n°12 B 13 : Vente d'une parcelle rue des Gâts |
|---|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la promesse d'achat d'un administré portant sur la parcelle cadastrée section AR n° 391 d'une superficie de 53 m² située rue des Gâts,

Vu l'estimation du service des Domaines qui fixe le prix du m² à 120 €,

Considérant que cette vente permettra à cet administré d'augmenter la superficie de son terrain et d'agrandir son habitation,

Madame DELPEUCH dit qu'il s'agit d'une petite parcelle située devant une propriété, qui ne comporte qu'un arbre et quelques buissons.

Monsieur JEZEQUEL précise que cette propriété était la seule à ne pas être en limite de voirie.

Madame DELPEUCH ajoute : nous voyons aujourd'hui que ces petites parcelles sont difficiles à entretenir car très isolées. C'est donc un bien à la fois pour le domaine public mais aussi pour le particulier.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- Accorde la vente, au profit de cet administré, de la parcelle cadastrée AR n° 391 d'une superficie de 53 m² au prix 6.360 €, ainsi que le remboursement des frais de géomètre réglés par la commune d'un montant de 1.397,70 €, soit un montant de 7.757,70 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Délibération n° 12 B 14 : Acquisition par la commune de Gargenville de la parcelle cadastrée ZD n°355

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance rendue le 19 septembre 2011 par le Juge du Tribunal de Grande Instance de Versailles autorisant Maître Franck MICHEL, en qualité de mandataire successoral de la succession de Madame Roland AUDON, à vendre la parcelle cadastrée section ZD n° 355 située rue des Sablons lieudit « Les Coutures », d'une surface de 1.230 m², dépendant de la succession, à la commune de Gargenville au prix de 3.075 €.

Considérant que cette parcelle est située dans la zone de non aedificandi en vue de la future A13 / RD28,

Considérant la volonté de la commune d'éviter le stationnement des gens du voyage sur cette parcelle,

Considérant que l'acquisition de ce terrain permettra à la commune de créer des jardins familiaux,

Madame DELPEUCH précise que cette parcelle est située juste derrière le gymnase Montesquieu.

Monsieur JEZEQUEL dit qu'il a des demandes, régulièrement, pour cultiver des jardins. Cela peut donc être une utilisation rationnelle.

Monsieur LEMAIRE demande pourquoi ce n'est pas le département qui achète directement puisque c'est dans l'emprise de la future A13 / RD28.

Madame DELPEUCH répond que ce n'est pas tout à fait dans l'emprise, mais dans la zone réservée des 150 mètres. La route ne passera pas contre le gymnase Montesquieu.

Monsieur LEMAIRE dit que cette parcelle est donc située dans la zone de non aedificandi et qu'il aurait fallu le préciser.

Madame DELPEUCH confirme qu'il s'agit bien de la zone non aedificandi, ce qui rend la parcelle inconstructible et en détermine le prix. Cette précision sera apportée sur la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section ZD n° 355 au prix de 3.075 € et de prendre en charge tous les frais découlant de cette transaction,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Délibération n°12 B 15 : Convention de partenariat avec le Théâtre du Mantois

La Mairie de Gargenville et le Théâtre du Mantois, s'associent pour proposer une programmation culturelle dans le cadre de la 14^{ème} édition du Festival des arts de la scène pour le jeune public « Les Francos », qui se déroulera du 23 mars au 7 avril 2012.

La Convention est conclue pour réaliser en commun à la salle des Fêtes 4 représentations du spectacle « Le Dompteur des Sonimaux » de la Compagnie BruitQuiCourt, du lundi 26 mars au mercredi 28 mars 2012 inclus.

Le montant apporté à la production est de 1.582,50 €. Le Théâtre du Mantois proposera la gratuité pour les places des groupes scolaires de la ville de Gargenville.

Madame DELPEUCH dit que cela s'est fait l'année dernière et c'était intéressant.

Monsieur LEMAIRE précise que l'année dernière cela ne nous avait rien coûté.

Madame DELPEUCH ajoute que quatre représentations sont prévues au lieu d'une, avec une action dans les écoles afin que les enfants y assistent car l'année dernière très peu avaient participé à la représentation. L'objectif étant aussi de les impliquer le plus possible, des actions vont être menées au niveau du scolaire et du périscolaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Théâtre du Mantois.

Délibération n°12 B 16 : Modification du tableau d es effectifs du personnel communal

Vu la loi n°83-634 portant droits et obligations d es fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°87-529 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi susvisée, les emplois de chaque Collectivité étant créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Considérant le bon fonctionnement des services municipaux et les mouvements de personnel, il est proposé :

La création :

- d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe ;
- d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe ;
- d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;
- d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ;
- de six postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe ;

et la suppression :

- d'un poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine ;
- d'un poste d'Attaché,
- d'un poste de Gardien de Police,
- d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe,
- de quatre postes d'adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget de la Ville de Gargenville.

Considérant la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs de la Mairie de Gargenville,

Madame PREAUD demande pourquoi on supprime un poste de Gardien de Police.

Madame DELPEUCH répond qu'il y en avait un en trop.

Michel BLAISOT demande : dans le cadre d'emplois de la filière administrative, n'y a-t-il pas une erreur car deux postes sont prévus pour le grade d'Attaché en catégorie A ? Je pensais qu'il n'y avait que trois personnes en catégorie A sur l'ensemble des employés.

Madame DELPEUCH répond qu'il s'agit bien de deux postes : l'un au service culturel et l'autre au service communication.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

Par 20 voix Pour, aucune voix Contre et 5 Abstentions (Monsieur LEMAIRE, Madame GOSSET, Monsieur MONNIER, Madame GRAND, et Mademoiselle TOSATTI),

Adopte le tableau des effectifs annexé.

| |
|--|
| Délibération n° 12 B 17 : Retrait de la ville de Gargenville de l'Association de Préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval |
|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09 H 170 en date du 18 décembre 2009 prévoyant la création de l'Association de Préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval,

Vu la délibération n° 10 B 14 en date du 6 avril 2010 approuvant l'adhésion à l'Association de Préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le territoire Centre Seine Aval,

Vu les statuts de l'Association de Préfiguration de la Communauté d'Agglomération du territoire Centre Seine Aval,

Vu la délibération n° 11 F 81 en date du 30 juin 2011 approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et l'intégration de la commune de Gargenville à la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY),

Madame DELPEUCH ajoute : nous avons gardé notre statut d'adhérent à cette association en 2011 car il était intéressant de pouvoir étudier toutes les possibilités offertes en termes d'intercommunalité. Tous ceux d'entre nous, qui ont participé aux différentes réunions, ont ressenti que leur participation aux travaux de ce syndicat de préfiguration a été très riche et très éclairante. Cela nous a permis de mesurer tous les enjeux de la décision que nous avons à prendre, d'en cerner les aspects techniques. Ce syndicat de préfiguration s'était engagé avec le cabinet Mazars dans des études extrêmement performantes. Cette participation aux études nous a enrichis et alimentés par rapport à la décision que nous avons eu à prendre.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

- Se retire de l'Association de Préfiguration de la Communauté d'Agglomération du territoire Centre Seine Aval,
- Décide de ne pas renouveler le paiement de la cotisation annuelle.

Questions diverses

Monsieur LEMAIRE demande qu'on lui précise les dates de l'enquête publique sur la ZAC des Hauts de Rangiport. J'ai vu que cela était affiché sur les panneaux mais ce n'est pas très lisible. Il aurait fallu faire des grandes affiches au lieu de celles en format A3.

Madame DELPEUCH répond que les panneaux de la commune sont les mêmes depuis trente ans.

Monsieur LEMAIRE dit avoir été surpris car le Président de l'EPAMSA, dans ses vœux, a précisé : « En novembre 2012, le premier permis de construire sur la ZAC des Hauts de Rangiport permettra, sous l'impulsion de Madame le Maire de Gargenville, de donner la qualité de vie à cette partie de la commune ». J'ai toujours entendu parler que les premiers permis auraient lieu plutôt en 2013.

Madame DELPEUCH répond que le Président de l'EPAMSA a dû citer les douze chantiers des Yvelines en mettant, dans un ordre donné, un chantier par mois. Aujourd'hui, les permis ne sont pas encore là. Par contre, plus nous irons vite et mieux ce sera. Il faut tout simplement que les permis soient déposés, purgés de recours, ainsi que les DROC (déclarations réglementaires d'ouverture de chantiers), avant fin 2013 à cause du CDOR. Il est donc souhaitable que les permis soient donnés en 2012.

Monsieur LEMAIRE trouve que cela donne un coup d'accélération à ce projet. Lors de vos vœux, pour la Zac des Hauts de Rangiport, vous avez dit : « 2012 sera l'arrivée des étapes plus concrètes, les propositions des architectes, des dessins, des plans, des maquettes, enfin des choses à voir ; ce que nous attendons tous avec impatience ».

Madame DELPEUCH ajoute que les dessins, les maquettes et les plans vont en général avec les permis.

Monsieur LEMAIRE rappelle que nous sommes pour l'instant dans la phase de l'enquête publique de la Zac qui va se terminer mi-mars.

Madame DELPEUCH précise qu'il s'agit de l'enquête publique Bouchardeau qui porte sur tous les impacts environnementaux. La Zac est actée. Par ailleurs, nous avons 195 demandes de logements, gérées par Anne-Marie MALAIS, et nous sommes de plus en plus sollicités pour savoir quand les gens pourront acheter sur Gargenville. Donc nous ne voyons pas pourquoi nous devrions perdre du temps alors que nous avons autant de demandes de logements avec des cas assez dramatiques, voire de la violence à notre rencontre, parce qu'il y a des personnes qui sont hébergées dans un garage, chez des amis, chez les parents avec qui cela se passe mal, des personnes qui, une nuit sur deux, couchent dans la voiture. Quand je vois tout cela, je n'ai pas forcément envie de prendre du temps. Le besoin est là et le premier devoir des élus est de répondre aux besoins de la population. Nous sommes conscients de cela. Par ailleurs, signer le CDOR est un engagement contractuel. Cela veut dire que les DROC doivent être déposées avant fin 2013. Aujourd'hui nous commençons à travailler avec des promoteurs et nous espérons très vite pouvoir montrer à tous des propositions. Cela est extrêmement important d'aller vite car nos concitoyens nous attendent. Quand un samedi matin je suis quasi-collée au mur dans mon bureau par une personne qui n'en peut plus et qui me dit : « je ne ressors de là que quand tu m'as filé un trousseau de clés », car c'est comme ceci que l'on me le dit, je trouve cela dramatique. Je comprends le désarroi de cette personne et qu'au bout d'un moment on ne puisse plus supporter la situation dans laquelle on est, avec femme et enfants sans logement. Nous avons donc des devoirs. Cela n'est pas propre à Gargenville et il suffit d'allumer sa télévision ou de lire les journaux pour voir combien en France, nous avons une pénurie de logements.

Monsieur JEZEQUEL dit : nous parlons de l'intervention d'Alain SCHMITZ, ce dernier a également parlé de la rocade A13 / RD28 en disant que c'était un dossier qui lui tenait à cœur et qu'il ferait tout pour le faire avancer le plus vite possible.

Monsieur LEMAIRE précise que pour 2012 aucun centime n'a été mis au budget du département pour ce projet-là. Or, nous savons très bien que, même si les travaux démarraient demain, il y en a pour dix ans.

Madame DELPEUCH ajoute que les études sont en cours et les budgets pour les études sont là. De plus, le 9 janvier tous les maires des environs étaient réunis au Conseil Général et nous avons vu le résultat des premières études, à savoir quel était le tracé entre la rive de Gargenville et l'arrivée sur Mézières-Épône, quel était le choix parmi les quatre scénarios que nous avons déjà vus début 2011, etc. Un scénario a été choisi et recueille complètement l'assentiment des villes de Mézières, d'Épône et de Gargenville. Le trajet jusqu'à la RD 190 est complètement validé mais ce n'est pas le cas pour le trajet situé beaucoup plus haut sur le coteau. Des personnes, qui ont milité depuis 30 ans pour qu'il y ait moins de camions sur la RD 190, militent aujourd'hui pour que cela ne passe pas sur le haut de leur coteau... Il y aura des négociations pour que le tracé éventuellement monte plus haut. Il y a l'intérêt général d'une part, et la défense que chacun fait de son territoire d'autre part. La solution devra être trouvée puisque, sur le principe, cela a été acté. La dernière solution est que cela monte un peu plus haut en passant sous les lignes à haute tension. Il faut ensuite regarder si cela est faisable au niveau technique.

Il a même été étudié le fait que cette déviation ne monte pas sur le coteau. Sa pertinence a été étudiée en termes économiques à savoir : si nous avons, à partir de la RD 190, la rocade qui existe, un pont et la jonction à l'A13 et à la D113. Même dans ce cas, la performance économique est réelle.

Cela nous a été démontré le 9 janvier à travers des simulations informatiques qui calculent la rentabilité d'une future infrastructure à partir de données (nombre de kilomètres parcourus par le nombre des voitures existantes, nombre de litres d'essence consommés, etc.). Une rentabilité est réelle sur une infrastructure en étude à partir de 4 %, et l'infrastructure prévue est à 9,8 %. Il est clair que la rentabilité de cette infrastructure est beaucoup plus importante que ce que tout le monde attendait. Nous avons bien vu que la conclusion des bureaux d'études montrait que cette infrastructure est complètement nécessaire et vite. Le Conseil Général acte ceci.

Madame DELPEUCH précise : à propos de l'enquête publique de la Zac des Hauts de Rangipport, les avis ont été affichés il y a une semaine. Or, nous nous sommes aperçus aujourd'hui, puisque nous avons reçu le commissaire enquêteur nommé, que les affiches fournies par la Préfecture, apposées sur les onze panneaux communaux (visibles de la même manière depuis trente ans) que les dates se trouvant sur ces affiches n'étaient pas les mêmes que sur l'arrêté du Préfet. Nous avons donc refait un affichage en début d'après-midi, suite à plusieurs contacts de nos services en lien avec la Préfecture. Seulement, une heure plus tard, la Préfecture a téléphoné en disant qu'il fallait reprendre les anciennes affiches, barrer les erreurs, et les corriger en rouge. Cela sera donc fait lundi matin, mais les dates affichées aujourd'hui sont bonnes. Le commissaire enquêteur sera donc là le lundi 6 février de 9h à 12h, le mardi 14 février de 15h30 à 18h30, le samedi 3 mars de 9h à 12h et le mercredi 14 mars de 14h30 à 17h30. Par ailleurs, je vous rappelle qu'il y a également dans le hall de la mairie l'enquête publique sur Éole.

Madame DELPEUCH remercie l'ensemble des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Fait à Gargenville, le 14 février 2012

Le Maire,
Nicole DELPEUCH